



DELIBERATION N°2026-38

Adoption du règlement intérieur du personnel

Extrait du Registre des Délibérations

COMITÉ SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à 18 h 30, le Comité Syndical du SEBV, régulièrement convoqué le huit septembre, s'est réuni à Sainte-Gemme Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Stéphane LEMOINE**, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 31
 Nombre de membres en exercice : 31
 Quorum à atteindre en temps normal : (31/2+1) : 16
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de suffrages exprimés : 21

Présents pour le quorum : 21

M.	DESHAYES Ludovic	Titulaire	CA Pays de Dreux	CHERISY
M.	ECKMAN Jean-Marie	Titulaire	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE
M.	ROY Raymond	Titulaire	CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M.	TOISON Stéphan	Titulaire	CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAI
M.	TRIBOUILLOIS Mathieu	Titulaire	CA Pays de Dreux	DREUX
M.	CAMBOULIVE François	Titulaire	CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
M.	CHERON Denis	Titulaire	CA Pays de Dreux	MONTREUIL
M.	GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAINT-GEORGES-MOTEL
M.	LUBOW Dominique	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAINT-ANGE-ET-TORCAY
M.	DUMAS Philippe	Suppléant de	ALBERT Christian	SAINT-OUEN-MARCHEFROY
Mme	LE BRIS Martine	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M.	ANEST Louis	Titulaire	CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	VILLIERS LE MORHIER
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CHAUDON
M.	ROSSIGNOL Patrick	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	MEVOISINS
M.	LUSZEZSZIN Bruno	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	PIERRES
M.	ALORY Christophe	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	MOISVILLE
M.	BERNHART Laurent	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	CROTH
M.	DUGUAY Pascal	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	FAINS
M.	VAUTIER Bruno	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	PACY-SUR-EURE
M.	COURTAT Didier	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	MENILLES

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3

M.	FAVREAU Patrick	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAINT-GEMME-MORONVAL
M.	MEZARD Hugues	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SAINT-PIAT
M.	BASTIANELLI Christophe	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	LA ROQUETTE

Absents excusés : 7

M.	STEPHO Damien	Titulaire		CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	DELAHAYE Florian	Suppléant de	FAVREAU Patrick	CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS
M.	ALBERT Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAULNIERES
M.	ALLAIN Philippe	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M.	MITSIALIS Nicolas	Suppléant de	DUGUAY Pascal	Seine Normandie Agglomération	BUEIL
M.	BIZARD Freddy	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	CROISY-SUR-EURE

Également présents (sans voix délibérative) : 4

M.	GENCE Xavier	Suppléant de	LUBOW Dominique	CA Pays de Dreux	MAILLEBOIS
Mme	DEQUAIRE Sylviane	Suppléant de	GENCE Xavier	CA Pays de Dreux	CRECY-COUBE
Mme	ELEOUE Fabienne		SNA	Conseillère municipale	BUEIL
M.	BIEUVILLE Mathieu		CA Pays de Dreux	Conseiller municipal	EZY SUR EURE

M. Bernhart est nommé secrétaire de séance.

Exposé su Président :

Monsieur Lemoine, Président rappelle que le règlement intérieur était déjà existant sur le SBV4R mais que suite à la fusion il convient de reprendre un nouveau règlement intérieur. Ce dernier a été complété et mis à jour en fonction de **l'évolution de la législation en la matière**.

Ce règlement intérieur a pour objectif de **définir les règles de fonctionnement de l'organisation du travail et des relations sociales** (droits, obligations, responsabilités et consignes de sécurité à respecter...). C'est un outil de communication interne pour garantir une connaissance partagée des informations.

Parce qu'il est destiné à organiser la vie dans la collectivité dans l'intérêt de tous, ce règlement s'impose à tout agent quels que soient sa situation statutaire, son rang hiérarchique, son affectation dans les services, la date et la durée de son recrutement.

La réglementation ne fixe pas de cadre général mais il **appartient à l'assemblée délibérante d'organiser et de se prononcer sur les règles de fonctionnement et de discipline intérieure, les garanties** qui sont attachées à l'application de ces règles, les règles relatives à l'hygiène et la sécurité.

Il entrera en vigueur **le 01/10/2026** après adoption par l'assemblée délibérante.

Un exemplaire du règlement sera remis à chaque employé qui en accuse réception et lecture. Dès ce moment, le règlement intérieur du personnel est opposable.

Le Président, la Responsable des Affaires Générales et la Responsable Technique sont tenus et chargés de son application.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations de fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant Statut de la Fonction Publique Territoriale et des décrets pris pour l'application dans les services,

Considérant, la nécessité de devoir reprendre un règlement intérieur du personnel suite à la fusion du SBV4R et du SIRE2 créant le SEBV ;

Considérant l'avis favorable n° 2486 du Comité Social Territorial le 22 juin 2026 ;

L'objet de la présente délibération vise à soumettre au vote du Comité syndical l'approbation du règlement intérieur du personnel.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical décide à l'unanimité :

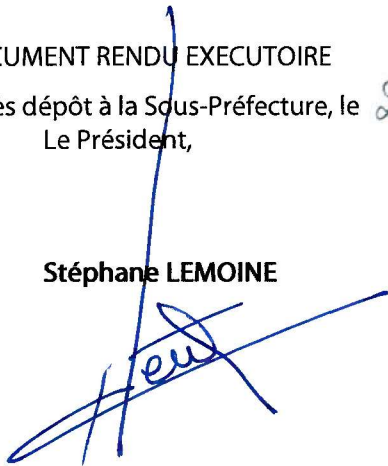
- **D'adopter** le règlement intérieur du personnel joint à la délibération ;
- **De fixer** son entrée en vigueur à la date du 01/10/2026 ;
- **De communiquer** à chaque agent un exemplaire du présent règlement.

Le Président,


Stéphane LEMOINE

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le **22.09.26**
Le Président,


Stéphane LEMOINE


SEBV
SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE